



# REGLEMENT DU CRITERIUM DEPARTEMENTAL U11

## **Article 1 - Titre**

Le District de Seine St Denis de Football organise annuellement un Critérium Départemental U11 ouvert aux clubs libres relevant de son territoire.

## **Article 2 – Engagement et Administration**

Chaque club engage auprès du District de la Seine St Denis de Football son ou ses équipe (s) pour l'établissement des calendriers.

Le Critérium Départemental U11 est administré par la Commission Sportive Générale en collaboration avec la Direction Générale.

## **Article 3 – Système de l'épreuve**

Une division unique composée d'autant de poules de 8 clubs qu'il est nécessaire pour sa constitution. Les poules sont constituées en fonction du nombre d'équipes inscrites par les clubs et organisées en séries (ex : série 1 pour une équipe, série 2 pour 2 équipes...).

## **Article 4 - Classement**

Aucun classement officiel ne sera acté, aucune montée, aucune descente

Les rencontres se dérouleront par matches « aller » et « retour » et addition des points obtenus : 3 points pour une victoire, 1 point pour un match nul, 0 point pour une défaite, - 1 point pour un forfait ou un match perdu par pénalité.

## **Article 5 - Horaires**

Les matches de Critérium Départemental U11 auront lieu de la façon suivante : le samedi matin à 10h00 sauf dérogation accordée par la Commission Sportive Générale.

Les matches seront joués en deux périodes de 25 minutes

## **Article 6 - Terrains**

Les matches de Critérium U11 se dérouleront sur les terrains des dimensions suivantes :

☑ 50 à 75 mètres de longueur et 45 à 55 mètres de largeur.

Ces dimensions correspondent à un demi-terrain de football à 11.

☑ Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 m (tolérance à 2 m).

Ils doivent être **impérativement** fixés au sol.

☑ La surface de réparation est de 26 x 13 m.

☑ La zone technique est de part et d'autre du but à 11.

### **Article 7 – Equipements - Ballons**

Conformément à l'Article 16 du RSG du District. Il sera utilisé des ballons de taille 4.

### **Article 8 – Qualifications et licences**

Les licencié(e)s pouvant participer à ce critérium sont :

☑ Les U10 / U10F, les U11 / U11F

☑ Trois U9 / U9F par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)

☑ Sont autorisées les joueuses U12F

### **Article 9 – Nombre de joueurs et remplacements**

Une équipe se compose de 12 joueurs ou joueuses maximum (8 titulaires et 4 remplaçants).

4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation autorisés par équipe dont 2 ayant changé de club hors période normale (suivant RSG du District 93)

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre, revenir sur le terrain conformément à l'Article 22 du RSG du District.

Un joueur ou une joueuse évoluant en compétition U11 ne peut participer qu'à un seul match le même jour ou le lendemain.

### **Article 10 – Arbitrage**

Aucun match ne sera arbitré par un arbitre officiel sauf décision de Commission.

### **Article 11 – Forfait**

Conformément à l'Article 23 du RSG du District. Trois forfaits entraineront le forfait général. Une équipe U11 est une équipe « obligatoire » pour certains clubs selon le niveau de leur division, si celle-ci est déclarée forfait général, l'équipe Seniors 1 du club se verra pénalisée en conséquence, selon l'Article 11 du RSG du District.

### **Article 12 – Feuille de match**

Une feuille de match sera établie avant chaque rencontre. Le club n'ayant pas rempli sa partie ou de manière incorrecte (manque des licences...) se verra amendé selon le barème financier du District

### **Article 13 – Application des Règlements**

Les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général du District de Seine St Denis sont applicables au Critérium Départemental U11 dans tous les cas non prévus au présent règlement.